

M. Stevens: Le nombre d'allusions qu'il a faites à ce discours prouve peut-être qu'il considère déjà le chef de l'opposition officielle (M. Clark) comme le chef du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Au lieu de se laisser obnubiler par le discours du chef de notre parti, j'aurais préféré qu'il nous dise qu'il est en train de dresser l'itinéraire que le Canada devra suivre pour atteindre un taux de croissance réelle qui lui donnera un revenu par habitant qui n'occupera plus la huitième place, comme c'est le cas actuellement, mais la première place dans le monde.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, afin de résumer ma position et celle de mon parti, j'aimerais que les députés se reportent à nouveau à la motion dont nous sommes saisis. Nous demandons au gouvernement de fixer ou d'atteindre un objectif économique raisonnable et nous demandons instamment au ministre des Finances de préciser ses objectifs en ce qui concerne l'emploi, l'inflation, la balance commerciale du Canada et le taux de croissance économique qu'il prévoit pour les années à venir.

Lorsqu'il a présenté cette motion, mon chef a laissé entendre que des prévisions réparties sur une période de cinq ans seraient de mise. En effet, monsieur l'Orateur, nous croyons que si le gouvernement s'y applique vraiment, cela redonnerait confiance aux Canadiens, au monde des affaires, à ceux sur qui l'on compte pour produire la vraie richesse qui existe au Canada; ils sauraient sur quel pied danse le gouvernement et alors, espérons-nous, nous atteindrions ces objectifs. Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances dit que c'est impossible. Le fait est qu'on y arrive.

Les fonctionnaires américains sont maintenant tenus par la loi de fournir des projections économiques quinquennales pour chaque projet de loi autorisant des dépenses présenté au Congrès. Aux termes du Congressional Act of 1974, chaque loi portant affectation de crédits doit être accompagnée d'une prévision des dépenses futures anticipées pour le programme proposé ainsi que de la projection des répercussions de ce programme sur les budgets futurs.

On combine chaque année les projections quinquennales de chaque projet de loi autorisant des dépenses lors de la présentation du budget national, afin d'obtenir une vue d'ensemble des besoins en capital du gouvernement fédéral et des dépenses prévues pour les quelques années à venir. Un aspect particulier de l'approche américaine de la budgétisation est que les modèles économiques sont structurés afin—

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Il peut continuer s'il y a consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Politique économique

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, je remercie les députés de leur courtoisie et je m'engage à être très bref.

Je le répète, ce qui distingue l'approche américaine de la budgétisation, c'est que le programme économique qu'il présente est structuré de façon à donner une idée des répercussions des dépenses fédérales sur l'économie en général. Ainsi, une projection quinquennale type comprendrait des prévisions raisonnables de la croissance réelle du produit national brut, le taux de croissance de l'indice calculé et de l'indice des prix à la consommation, le niveau prévu d'emplois, les recettes fiscales prévues et d'autres indicateurs vitaux pour cette période. Monsieur l'Orateur, au moins 12 États américains ont suivi l'exemple du gouvernement central et adopté des approches semblables pour l'établissement de leur budget.

Je crois qu'avec un modèle de ce genre, il serait possible non seulement de rétablir la confiance du monde des affaires et du public en général, mais aussi d'insérer dans cette prévision quinquennale un mécanisme pour ramener la tranche fédérale du produit national brut à un niveau plus réaliste au Canada.

● (2010)

A l'heure actuelle, le gouvernement prélève des contribuables canadiens environ 43 p. 100 du produit national brut. Aux États-Unis, ce chiffre est d'environ 35 p. 100. L'écart de 8 p. 100 représente le poids mort de la bureaucratie gouvernementale que doivent supporter les Canadiens. Il diminue la compétitivité de l'industrie canadienne, explique notre lourd taux d'imposition et, par conséquent, nos prix élevés. Il est certes souhaitable d'avoir des services de l'État efficaces pour les Canadiens, mais des services utiles. Il est peu souhaitable, par contre, d'avoir un nombre exagéré de services qui constituent un fardeau pour les contribuables canadiens. Voilà une autre raison pour laquelle les objectifs que j'ai exposés seraient souhaitables.

Décidons à quel niveau doit s'établir la quote-part du produit national brut revenant au gouvernement. Nous pourrions demander ensuite aux gouvernements de commencer à réduire les sommes qu'ils prélèvent des deniers publics, afin de corriger la lourdeur de l'appareil gouvernemental qui est devenue fort alarmante au Canada.

N'oublions pas qu'il y a vingt ans, le gouvernement n'accaparait qu'environ 30 p. 100 de notre produit national brut. Lorsque le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir, la part du PNB prise par le gouvernement était de 33 p. 100. Il est vraiment renversant que ce chiffre ait maintenant atteint 43 p. 100. Ce phénomène freine le progrès du pays, contribue au chômage que nous déplorons tous, et, chose étrange, le Nouveau parti démocratique—dont le chef a pris la parole ici aujourd'hui—préconise une intervention croissante du gouvernement dans notre société, plus peut-être que tout autre groupe ne le fait actuellement au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Ce parti part du principe fallacieux que seul le gouvernement peut subvenir aux besoins de la population. A mon avis, ce principe est périmé et aberrant comme l'ont démontré tous les pays qui ont tenté de l'appliquer. Par exemple, la Grande-Bretagne...